

Intervention de Rémi DELATTE dans la mission anciens combattants

Séance du lundi 2 novembre

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Monsieur le Rapporteur,

Mes chers collègues,

La solidarité de la Nation envers celles et ceux qui se sont battus pour défendre ses valeurs et nos libertés constitue un devoir imprescriptible de la République envers ses anciens combattants.

C'est la raison pour laquelle nous portons traditionnellement les uns et les autres un regard exigeant sur la mission budgétaire « anciens combattants ».

D'emblée, il faut se féliciter, Monsieur le Secrétaire d'État, que, répondant à la demande de la majorité présidentielle, vous ayez inscrit dès le projet de loi de finances initial, une nouvelle revalorisation de deux points de la retraite du combattant, la portant ainsi à 43 points.

L'expression de la reconnaissance des Français s'exprime aussi en faveur des conjoints survivants au travers de l'allocation différentielle allouée aux veuves d'anciens combattants justifiant de faibles revenus. Cette mesure a constitué un progrès indéniable puisqu'elle a permis d'attribuer cette année une prestation de 750 euros à près de 4 000 personnes. Vous avez eu raison, Monsieur le Secrétaire d'Etat d'inscrire dans ce budget, 5 millions d'euros, lesquels vont permettre de porter la

prestation différentielle de 750 à 800 €uros au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Tout en me réjouissant de cette disposition, chacun a conscience qu'il nous faudra aller encore plus loin pour la porter au niveau de la référence du seuil de pauvreté. Par ailleurs, malgré les contraintes budgétaires, il faut ambitionner d'élargir l'attribution de la compensation différentielle aux anciens combattants les plus fragiles eux-mêmes, en particulier, ceux qui se situent en dessous des minima sociaux.

Enfin, je souhaite relayer les réticences du monde combattant quant à la réorganisation des services départementaux de l'ONAC positionnés comme « guichet unique » avec des procédures rationalisées pour réduire les délais de traitement des dossiers. Le monde combattant est fortement attaché à son réseau de proximité qui, depuis 1916, assure la gestion des droits que l'État lui a accordés, ainsi qu'aux victimes de guerre, veuves et orphelins de guerre et veuves d'anciens combattants, dans des domaines aussi essentiels que le droit à la reconnaissance, le droit à la réparation, le droit à la solidarité et le droit à la reconversion.

Pour atteindre l'objectif fixé par la réforme générale des politiques publiques, il faut en réussir sa transition. Quels sont les moyens, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que vous entendez déployer pour assurer la lisibilité de la réforme et préserver la proximité de service chère à ses usagers pour lesquels la mobilité et l'accès aux nouvelles technologies de communication ne sont pas toujours aisés?

D'autres préoccupations relevant de ce budget méritent aussi notre attention, je pense en particulier à la prise en compte des campagnes doubles d'Afrique du Nord, le plafond des rentes mutualistes bloqué depuis trois ans.

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'Etat, des réponses que vous apporterez à celles et ceux à qui la France doit tant.

